

Syndicat GENERAL

Des Personnels du GPMH

Et des Personnels administratifs et de maintenance

Du Port du HAVRE

Hangar 18

Quai Joannes Couvert

76600 LE HAVRE

☎ : 02.32.72.76.90

Fax : 02.32.72.76.80

E-mail : cgtpah@havre-port.fr



Le Havre, le 14 Novembre 2013

Monsieur Guérin,

La situation actuelle concernant la mise à disposition de salariés du GPMH au sein de PNA, filiale d'Atelier de Normandie, est un véritable échec dont nous nous devons d'en tirer une bonne fois pour toutes les conclusions et parts de responsabilités.

En tout premier lieu, je tiens néanmoins à vous rappeler que suite à l'application de la loi du 4 juillet 2008, qui a donné lieu aux détachements de 209 portiqueurs sur l'ensemble de la place Havraise, vous aviez pris l'engagement, lors du débat spécifique à la maintenance des outillages, de l'octroi d'un volume de chiffre d'affaire capable de contribuer à la pérennité du département maintenance du GPMH (DMO).

Cet engagement que nous avons essayé de transformer en un système de mise à disposition de salariés, suite à votre demande, n'est à ce jour pas rempli.

Ainsi vous tenterez certainement, dans la réponse que vous ferez à ce courrier ou dans toutes vos communications, d'expliquer à qui veut bien l'entendre, que vous avez ouvert à la mise à disposition, 10 postes d'agents de maintenance, 2 postes de techniciens et 2 postes d'encadrant et que sur ces postes, les salariés du GPMH n'ont pas fait le choix de postuler en totalité. Si ce constat est exact, il convient de noter pour éviter tout raccourci, que ces postes ont été couverts à plus de 80%, et ce, dès le 27 mai dernier.

C'est seulement à partir de cette date que les véritables discours ou volonté à travailler avec des salariés du GPMH, se sont fait sentir, d'une part dans l'application des organisations de travail négociées mais gérées chez vous par du personnel incompétents dans ce domaine et d'autre part par les nombreuses situations de harcèlements qu'on du subir les salariés du GPMH.

De cet état des lieux, la conséquence directe est qu'au fil des mois, les salariés du GPMH, ont fait le choix de quitter PNA préférant perdre leurs métiers plutôt

Copies : Tony Hautbois (FNPD), Johann FORTIER (syndicat Dockers), Christian De Tinguy (UNIM), Geffroy Caude (UPF), Hervé Martel (GPMH), Vincent Malfere (GPMH), Franck Bruger (GPMH), Jerome Marinier (GPMH), Jean Bekaert (TN), Info et affichage aux salariés

que d'être considérés comme les « batards » d'un système que vous avez mis en place.

Bien évidemment, mes propos sont étayés et vérifiables par les nombreuses déclarations individuelles de salariés concernés, et dont le service médical du GPMH en suit toutes traçabilités.

De plus, devant l'obstination du syndicat à vérifier que la convention collective nationale unifiée sera bien votre ligne directrice sociale pour PNA, vous m'avez continuellement affirmé, depuis maintenant près de 6 mois, son application pour l'ensemble de vos salariés !

Malheureusement et une fois de plus, cette affirmation restera comme toutes vos déclarations, sans fondements et sans suites, la sous-traitance et l'intérim, avec du personnels non formés, continuant de faire partie de votre quotidien.

Ainsi, devant ce constat lamentable, il est important pour notre Organisation Syndicale de remettre les choses dans leur contexte, **et de demander à toutes les parties en copie de ce courrier** d'intervenir pour éviter que la situation actuelle, née de votre seule volonté à chercher le pourrissement, génère une situation conflictuelle qui pourrait devenir néfaste pour l'ensemble de la place portuaire et de son image.

Car comment accepter que vos engagements formulés lors des négociations locales lors de l'application de la réforme portuaire en 2011, restent sans fondements aujourd'hui ?

Comment accepter que M De Tinguy, nous dise clairement en réunion qu'il ne fera pas d'efforts supplémentaires pour les salariés du GPMH par simple conflit d'intérêt entre lui-même et H.Martel, directeur du GPMH ?

N'est-il pas dans la responsabilité de la direction du GPMH d'exiger qu'un contrat de maintenance de 2^{ème} niveau (préventif, amélioratif et curatif) soit conclu entre les parties, permettant d'une part, la pérennité du Pole Prestation outillage et des Ateliers du GPMH et d'autre part de garantir une maintenance sous CCNU, gage de sécurité et de fiabilité pour les dockers et travailleurs portuaires ?

N'est-il pas de la responsabilité du président de l'UNIM qui de surcroît est le directeur général de Terminaux de Normandie, d'exiger le respect de la CCNU tant dans son entreprise qu'au sein de la place portuaire ? Devons nous lui rappeler que certaines structures au sein de TN n'appliquent pas la CCNU aujourd'hui ? Quelle cohérence dans tout ça ?

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un bon dialogue social de place, n'était-il pas dans votre intérêt à respecter notre organisation syndicale dans le cadre des élections professionnelles qui ont eu lieu dernièrement chez vous plutôt que d'éviter que nous déposions une liste? De plus, pensez-vous sérieusement que nous n'allions pas réagir quand nous avons appris que vous avez organisé, officieusement, des réunions internes avec les salariés de PNA afin de les dissuader de s'affilier au syndicat général ?

Est-ce que vous croyez au fond, que nous allons laisser votre entreprise, dans le cadre de sa politique de maintenance, s'organisée comme elle l'entend, appliquant

Copies : Tony Hautbois (FNP), Johann FORTIER (syndicat Dockers), Christian De Tinguy (UNIM), Geffroy Caude (UPF), Hervé Martel (GPMH), Vincent Malfere (GPMH), Franck Bruger (GPMH), Jerome Marinier (GPMH), Jean Bekaert (TN), Info et affichage aux salariés

ou non la CCNU, et laissant la place libre aux nombreuses entreprises sous traitante et au dumping social ?

Enfin, quelle cohérence à clamez d'une part à l'autorité portuaire, afin d'obtenir un peu de considération ou de places à investir, que vous faites partie des « familles portuaires » ou « opérateurs historiques » ayant investis depuis des années sur le port du Havre quand d'autre part, vous avez autant de mépris envers notre syndicat, qui je vous le rappel, fait partie aussi de l'histoire !

En tout état de cause et même si aujourd'hui il est très difficile de faire machine arrière face au mal qui a été fait concernant l'assistance à l'exploitation, je vous préviens par la présente que nous ne lâcherons pas notre légitimité à obtenir un contrat de maintenance entre votre entreprise et le GPMH, contrat qui pourrait reprendre une part non négligeable d'opérations de maintenance faites actuellement par des sous traitants extérieurs ?

De plus, et malgré le fait que notre organisation syndicale a été exclue des communications faites lors de vos dernières élections professionnelles, nous allons très rapidement vous réaffirmer notre présence syndicale légitime, que cela fasse partie du droit législatif ou non !

Je vous ai souvent écrits que les travailleurs portuaires avaient une histoire commune faite de luttes et de fierté de leurs professions , ne pas prendre en compte cette notion et vivre sur la place portuaire Havraise est incompatible !

Dans l'attente d'actions de votre part pour aborder l'ensemble des points vous incombant, je vous pris d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le secrétaire général



L. DELAPORTE